

Politique : *Allergies aux produits chimiques multiples*

Numéro : *P – 7.026*

Catégorie : *Administration des écoles*

Page : *1*

La politique *P – 7.026 – Allergies aux produits chimiques multiples* a été abrogée le 30 octobre 2006.

Pour des informations sur les allergies aux produits chimiques multiples, veuillez vous référer à la politique *P – 7.036 – Sensibilisation à la présence d’allergènes* dans la catégorie *Administration des écoles* du Manuel de politiques du Conseil.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l’autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l’exige.